

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

Arrêté du 11 juillet 2019 portant placement en situation d'affectation temporaire

NOR : INTJ1920541A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4138-2.2 et R. 4138-30 à R. 4138-33;

Vu la loi n° 2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale;

Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie;

Vu la convention en date du 1^{er} juillet 2019,

Arrête:

Article 1^{er}

Dans l'intérêt du service, le chef d'escadron Philippe Sibille (NIGEND: 206105 - NLS: 8055327 - NID: 9559015314) est placé en situation d'affectation temporaire, pour une durée de trois ans à compter du 15 octobre 2018, en qualité d'officier de liaison auprès du directeur des sports du ministère des sports chargé du conseil pour les affaires de sécurité et pour la prévention de la radicalisation, à Paris (75).

Article 2

L'intéressé exerce ses fonctions au 95, avenue de France - 75650 Paris Cedex 13. Pendant la période définie à l'article 1^{er}, il est administré par le service des ressources humaines du commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale, à Rosny-sous-Bois. Pour toute question relative à son emploi, le référent militaire désigné est le directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 11 juillet 2019.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de division,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,
A. DE OLIVEIRA*